commission de nomination pour le notariat

Présence le matin	Présence l'après-midi

«titre» «PRENOM» «cap»
«RUE»

«CODE_POSTAL» «VILLE»

«ref_invit»

«intitulé»,

Objet : Convocation à l'épreuve écrite du concours 2021 pour le classement des candidats-notaires.

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à l'épreuve écrite du concours pour le classement des candidats-notaires, qui se déroulera le samedi **27 février 2021** dans les locaux de l'**Université de Liège**, **Faculté de Droit, Science politique et de Criminologie, Bâtiment B31, Quartier Agora, Place des Orateurs n° 3 à 4000 Liège.**

Votre présence est requise à 8h00.

Cette année, l'organisation du concours s'inscrit dans un cadre sanitaire particulièrement strict.

Il est formellement interdit d'y participer et de vous y présenter si vous souffrez de symptômes tels que fièvre, toux, anosmie, ... ou si vous êtes en quarantaine.

Nous veillerons au respect absolu des consignes sanitaires et mesures gouvernementales en vigueur.

Nous espérons ne pas être contraints de constater une infraction à ces mesures, qui conduirait à l'exclusion du concours et à l'introduction d'une plainte tant pénale que disciplinaire.

Dans un souci de distanciation, après inscription et attribution du numéro secret, les candidat(e)s seront réparti(e)s en quatre auditoires.

Afin de permettre une ventilation optimale des locaux, l'épreuve écrite se déroulera en quatre périodes, entrecoupées de pauses, suivant cet horaire indicatif :
- 8h00 : accueil et répartition dans les auditoires
- 9h00 : début de l'épreuve (questionnaire 1 : deux dossiers de pièces)
- 11h00 : pause et aération des locaux
- 11h30 : reprise de l'épreuve (questionnaire 2 : dix questions courtes de connaissances de base)
- 13h00 : pause déjeuner (un lunch vous sera proposé et comportera une boisson, un fruit et deux sandwiches)
- 14h00 : reprise de l'épreuve (questionnaire 3 : un acte à corriger et cinq clauses à rédiger)
- 16h30 : pause et aération des locaux

Rue de Louvain 48/3 Tel.: 02/549.94.18 info@bcn-not.be
1000 Bruxelles Fax : 02/549.94.12 www.bcn-not.be

- 17h00 : reprise de l'épreuve (questionnaire 4 : QCM de vingt questions)
- 18h00 : fin de l'épreuve

Pour votre sécurité, une désinfection des locaux interviendra juste avant votre arrivée et sera réitérée sur le temps de midi.

Vous recevrez du gel hydro-alcoolique et devrez porter un masque buccal durant toute l'épreuve.

Vous pourrez évidemment compter sur la bienveillance et la présence des membres de la Commission de Nomination pour rendre ce moment aussi serein que possible malgré les contraintes sanitaires.

Vous devez vous munir :

1. de votre carte d'identité ;
2. de la présente convocation ;
3. d'un stylo à bille (type « bic ») de couleur bleue ou noire (pour la partie « QCM ») ;
4. de vêtements chauds en raison de la nécessaire aération des locaux.

Vous pouvez vous munir :

1. de toutes dispositions normatives jugées utiles, codifiées ou non, et dans ce dernier cas, reliées ; les annexes des codes doivent être reliées dans une farde distincte ;
2. d'une calculatrice (limitée à cette fonction) ;
3. d'un stylo à encre et d'un correcteur.

Seuls les formulaires de réponses et les cahiers de brouillon, qui vous seront remis sur place, pourront être utilisés.

Nous attirons spécialement votre attention sur le fait que les réponses aux questions à choix multiples devront être retranscrites sur un formulaire de réponse qui sera corrigé électroniquement. Nonobstant le caractère aisé du processus, vous trouverez en annexe à la présente convocation un exemplaire-type de ce formulaire, tel qu'utilisé l'an passé et reprenant les indications à respecter.

Tout(e) candidat(e) en possession, en cours d'épreuve, d'un téléphone portable, d'une tablette ou d'un ordinateur sera immédiatement exclu(e) de celle-ci.

La Commission de nomination de langue française pour le notariat se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de l'épreuve écrite à toute personne dont l'inscription au concours n'aurait pas été déclarée recevable par Monsieur le Ministre de la Justice.

Tout(e) candidat(e) qui décide de ne plus prendre part au concours ne pourra quitter la salle qu'une heure après le début de l'épreuve. De même, une fois l'épreuve commencée, aucun candidat ne peut quitter l'auditoire sans l'autorisation de la Commission.

Les participant(e)s au concours sont invité(e)s à prendre connaissance du programme de ce dernier, publié au Moniteur Belge et disponible sur le site internet des Commissions de nominations réunies (www.bcn-not.be). Toutes informations utiles peuvent par ailleurs y être obtenues.

commission de nomination
pour le notariat

Si vous constatez qu'il existe entre vous et un membre de la Commission de nomination de langue française pour le notariat une relation qui, en vertu de l'article 38, § 10, de la loi du 25 ventôse an XI, interdirait à ce membre de participer aux corrections, interrogations et délibérations vous concernant, nous vous prions de le signaler par écrit à la Commission avant le début de l'épreuve écrite.

Les candidat(e)s qui auront obtenu au moins 60% à l'épreuve écrite seront convoqué(e)s à l'épreuve orale qui se déroulera en principe la semaine du 19 au 24 avril 2021.

La Commission de nomination de langue française pour le notariat avertira par écrit les candidat(e)s qui n'auront pas été admis(es) à l'épreuve orale et leur communiquera leurs résultats.

Ces informations seront envoyées par courrier recommandé dans la seconde quinzaine du mois de mars. Il est inutile d'appeler le secrétariat de la Commission dans l'intervalle.

En vous adressant nos meilleurs vœux de réussite pour ce concours, nous vous prions d'agréer, «intitulé», l'expression de nos sentiments distingués.

Roland STIERS
Président

Sandrine CORMAN
Secrétaire

Rue de Louvain 48/3
1000 Bruxelles
Tel.: 02/549.94.18
Fax : 02/549.94.12
info@bcn-not.be
www.bcn-not.be